



Délibération du Conseil Communautaire

Le mardi 30 juin 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint André de Double sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 24 juin 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Martine Pistarino – Françoise Bourgoïn – Christèle Durieux Pascal Devars – Patrick Gérard-Saigne – Monique Boineau-Serrano - Jean-Bruno Deroulède – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Philippe Bogaert – Hervé Toussaint – Fabrice Jaubert – Gérard Gobert – Michel Séjourné – Jean-Jacques Desprès – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Géry Denis – Nicolas Platon – Christine Laurent – Dominique Caillou – Cécily Bergier – Uriel Gadessaud – Danièle Delpy – Stéphane Durousseau – Franck Blanchardie – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Thierry Bacus – Priça Mortier – Florent Simon – Mélanie Célérier – Guillaume Durand- Joëlle SaintMartin- Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud
Titulaires absents	12	Jean-Pierre Prigul – Tierry Décima – Laëtitia Masclat – Clément Le Mercier – Gilles Mercier – Philippe Chotard – Karine Incardona – Jean-Pierre Paretour – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Pierre Albert Benedetti
Suppléants	3	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Claude Faguet pour la commune de Bourg du Bost Marie-Christine Andrieux pour la commune de Petit-Bersac
Procuration	4	Laëtitia Masclat à Christèle Durieux Clément Le Mercier à Ludovic Gillaizeau Jean-Pierre Paretour à Joël De Luca Denis Ferrand à Florent Simon

DELIBERATION N° 2026 /132 : (Code Nomenclature /7.10)

DATE : 30 JUIN 2026

RAPPORTEUR : Marion Lafaye

OBJET : Mise en place du service de mobilité ATCHOUM

Les élus communautaires par délibération en date du 25 février 2026 ont autorisé l'adhésion, à l'association ATCHOUM, de la CCPR pour permettre le déploiement de la solution de mobilité du même nom sur son territoire.

La solution de mobilité ATCHOUM vise à améliorer les déplacements des habitants, notamment en milieu rural.

Afin d'assurer une couverture territoriale sur l'ensemble de la CCPR, il est nécessaire de mettre en place des points de vente de tickets mobilité au plus près des habitants.

Il a été demandé aux communes ou associations locales s'ils souhaitaient se porter volontaires pour assurer ces points de vente,

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois prendra en charge l'achat des carnets de tickets mobilité et organisera la revente des tickets auprès des particuliers et des points de vente locaux. Les modalités pratiques d'organisation du service seront définies en concertation avec les communes volontaires ou associations partenaires qui assureront la distribution locale selon les modalités établies.

Les tarifs applicables pour les tickets mobilité sont :

- prix unitaire : 1,25 € mais ils sont obligatoirement vendus par carnet de 10 tickets au prix de 12,50 €.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité les tarifs des tickets mobilité.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 55

Votes contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance du 30 juin 2026
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Murielle CASSIER

